

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



**MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE**

Secrétariat Général



Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)

Unité de Gestion de projet (UGP)

CONTRAT DE SERVICES DE CONSULTANTS

**PETITS CONTRATS : RÉMUNÉRÉES AU FORFAIT
(SUR FINANCEMENT AFD/UE)**

Financement. : N° CKM 1107 01 R/CKM 11 07 02 S

CONTRAT N°24 - 04

/MFBSB/PAGF/CI/CN-RGBCP

**Titre de service : Recrutement d'un consultant Individuel National pour
l'actualisation du Règlement de Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique (RGBCP)**

Signature

LE PRÉSENT CONTRAT (« le Contrat ») est conclu le 8 avril 2024, par et entre le **Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire de l'Union des Comores-Projet d'Appui à la Gouvernance Financière(PAGF)** représenté par le **Coordonnateur national M. AHAMADA ALI MMADI** (« le Client ») ayant son établissement principal à la place de l'indépendance, BP : 324, situé au première étage du Ministre des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire, sis à *Moroni-Union des Comores*, Unité de Gestion du Projet PAGF, tél Bureau (269) 773 80 67 Mobile : +269 332 60 09 , **Email** : coordination.pagfcomores@gmail.com, coordon.pagfcomores@gmail.com et **M. ALI AHAMADA Abdérémane**. (« le Consultant ») ayant son établissement principal à Moroni, tél : +269 332 82 90 -Email : abderemane1330@gmail.com

CONTEXTE :

L'Agence Française de Développement, ci-après dénommée « l'AFD », et le **Ministère des Finances du Budget et du Secteur Bancaire**, ont signé un Accord de Financement pour le Projet d'Appui à la Gouvernance Financier(PAGF) ci-après dénommé le « Projet ».

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet, le Client a besoin d'un Consultant pour réaliser les Services décrits dans l'Annexe A.

ATTENDU QUE le Client souhaite que le Consultant fournisse les services visés ci-après, et

ATTENDU QUE le Consultant accepte de fournir lesdits services,

PAR CES MOTIFS, LES PARTIES AU PRÉSENT CONTRAT sont convenues de ce qui suit :

1. Services

- (i) Le Consultant fournit les services spécifiés dans l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » qui forme partie intégrante du présent Contrat (« les Services »).
- (ii) Le Consultant mobilise l'expertise et utilisera la méthodologie spécifiée en Annexe B « Proposition Technique du Consultant ».

2. Calendrier

Le Consultant fournit les Services pendant la période commençant le **18 avril 2024 et s'achevant le 17 mai 2024** ou durant toute autre période dont les parties pourraient ultérieurement convenir par écrit.

3. Paiement

A. Montant plafond

Pour les Services fournis conformément à l'Annexe A, le Client paie au Consultant un montant plafonné à **un million vingt-cinq mille francs comoriens (1 025 000 KMF)**, étant entendu que ce Montant plafond comprend la totalité des coûts et des bénéfices du Consultant ainsi que toute obligation fiscale dont il pourrait être redevable.

B. Termes de Paiements

Le calendrier et termes de paiement des paiements sont indiqués dans l'Annexe C

C. Conditions de Paiement

Les paiements sont effectués en Francs comoriens suivant les modalités définis ci-dessus dans les 30 jours suivant la date à laquelle le Consultant a présenté des factures originales en double exemplaire au Coordinateur désigné au paragraphe 4 sur le compte bancaire suivant :

N° DE COMPTE :

Titulaire du compte : Mr ALI AHAMADA ABDEREMANE

Adresse : MORONI

BP : 112

Code banque : 00001

Numéro de compte : 001548438001

4. Administration du Projet

A. Coordinateur

Le Client désigne comme coordonnateur **M. AHAMADA ALI MMADI ; ou toute personne désignée pour lui succéder** ; le Coordinateur est responsable de la coordination des activités relevant du Contrat, de l'acceptation et de l'approbation des rapports et autres produits au nom du Client, ainsi que de la réception et de l'approbation des factures devant donner lieu à un paiement.

B. Rapports

Les rapports énumérés à l'Annexe A « Termes de Référence et Étendue des Services » seront présentés dans le cadre des Services et serviront de base aux paiements à effectuer conformément au paragraphe 3.

5. Normes de Performance

Le Consultant s'engage à fournir les Services conformément aux standards d'éthique professionnelle et les plus exigeants.

6. Devoir de Réserve

Pendant la durée du présent Contrat et les deux années suivant son expiration, le Consultant ne divulgue aucune information exclusive ou confidentielle concernant les Services, le présent Contrat, les affaires ou les activités du Client sans avoir obtenu au préalable l'autorisation écrite de celui-ci.

7. Propriété des Documents et Produits

Tous les rapports, études ou autres produits, sous forme de graphiques, logiciels ou autres, que le Consultant prépare pour le compte du Client au titre du présent Contrat deviennent et demeurent la propriété du Client. Le Consultant peut conserver un exemplaire

8. **Activités interdites au Consultant** desdits documents et logiciels.
Le Consultant convient que, pendant la durée du présent Contrat et après son expiration, ni lui-même ni toute entité qui lui est affiliée ne seront autorisés à fournir des biens, travaux, ou services (autres que les Services et toute prolongation desdits Services) pour tout projet qui résulterait desdits Services ou lui serait étroitement lié.
9. **Assurance** Le Consultant souscrira à une police d'assurance appropriée.
10. **Transfert** Le Consultant ne cèdera ni ne sous-traitera le présent Contrat ou l'un quelconque de ses éléments sans l'approbation écrite préalable du Client.
11. **Droit applicable et Langue du Contrat** Le Contrat est soumis au droit de l'union des Comores et la langue du Contrat est le français
12. **Résiliation** Le Client pourra résilier le Contrat si le Consultant ne fournit pas les Services ou s'il ne présente pas les rapports attendus, conformément à l'Annexe A. La résiliation sera notifiée par écrit et prendra effet à l'issue d'un délai de 30 jours.
13. **Règlement des différends** Tous différends, controverses ou réclamations dus ou liés au présent Contrat ou à la violation, à la résiliation ou à l'invalidité dudit Contrat, seront réglés par arbitrage conformément aux règles d'arbitrage de la CNUDCI (Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International) actuellement en vigueur.
- 14 **Déclaration d'Intégrité** Le Consultant respectera les engagements contenus dans la Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et d'engagement environnemental et social. Une copie signée de ce document est jointe en Annexe D.
- 15 **Statut du Consultant** Si le Consultant a le statut légal d'un consultant indépendant, il n'est en aucun cas réputé être un fonctionnaire du pays du Client ou un salarié du Client. Le Consultant ne pourra prétendre à aucun paiement, remboursement, allocation, indemnisation ni pension, autre(s) que celle(s)/ceux expressément stipulés au Contrat.

POUR LE CLIENT

Signé par :

(M AHAMADA ALI MMADI)
Abdérémane)

Titre : *Coordonnateur du Projet (PAGF)*

Date : 15 AVR 2024

POUR LE CONSULTANT

Signé par :

(M. ALI AHAMADA

Titre : *Consultant*

Date : 15 AVR 2024



LISTE DES ANNEXES

ANNEXE A : Termes de Référence et Étendue des Services

ANNEXE B : Proposition technique et financière du Consultant.

ANNEXE C : Termes de Paiement.

ANNEXE D : Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale

ANNEXE E : Procès verbale de négociation au contrat

UNION DES COMORES
Unité – Solidarité – Développement



**MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET
ET DU SECTEUR BANCAIRE**

Secrétariat Général



Projet d'Appui à la Gouvernance Financière (PAGF)

Termes de Références

**Travaux d'assistance sur l'actualisation du Règlement de Gestion Budgétaire et
Comptabilité Publique (RGBCP)**

**Composante 2 « Appui à une programmation, une exécution, un suivi et un contrôle plus
efficace des dépenses publiques »**

Mobilisation de la ligne imprévue PTAB 2024 : Consultance nationale en vue d'actualiser le RGBCP
(version de septembre 2023) des recommandations faites par AFRITAC SUD

61-11

TABLE DES MATIERES

I.	LE PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE (PAGF)	8
II.	ELEMENTS DE CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION	9
III.	OBJECTIFS DE LA MISSION ET LES RESULTATS ATTENDUS	9
IV.	DESCRIPTION DES ACTIVITES.....	10
V.	LIVRABLES ATTENDUS.....	10
VI.	PILOTAGE ET SUIVI DE L'EXERCICE.....	11
VII.	ORGANISATION DE LA MISSION	11
VIII.	VOLUME DE JOURS ET CALENDRIER.....	11
IX.	EXPERT RETENU	11

At ad

I. LE PROJET D'APPUI A LA GOUVERNANCE FINANCIERE (PAGF)

Le Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF) s'inscrit dans le cadre du Plan Comores Émergent qui vise à faire de l'Union des Comores un pays émergent en 2030. L'amélioration des capacités de gestion des finances publiques au sein de l'État est déterminante pour accroître la mobilisation des ressources intérieures et renforcer l'efficacité des dépenses publiques, deux vecteurs indispensables pour mettre en œuvre des politiques de croissance soutenue et de développement du capital humain.

Le PAGF est précisément un projet qui vise à doter l'administration financière de l'Union des Comores des capacités requises pour mettre en œuvre une gestion des finances publiques efficace, transparente et évoluant vers les meilleures pratiques internationales.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des apports déjà conduits dans le secteur des finances publiques par la France, jusqu'en 2016 par le biais du Ministère des Affaires Étrangères et depuis avec l'AFD. L'AFD a ainsi apporté depuis 2017 un premier concours dans le cadre du Programme de consolidation des administrations financières (PROCAF), lequel s'est achevé en 2021.

Il poursuit ainsi trois objectifs spécifiques :

- Accroître la mobilisation des recettes fiscales ;
- Améliorer la programmation, l'exécution, le suivi et le contrôle du budget de l'Etat ;
- Renforcer les compétences professionnelles des personnels de l'administration des finances publiques avec la mise en place de filières de formation en finances publiques.

Ainsi, ce projet comporte trois composantes sectorielles ou métiers auxquelles s'ajoute une quatrième composante portant sur la gestion du projet. Les composantes sont ainsi :

- L'appui à l'amélioration de la performance de l'AGID dans la mobilisation des recettes ;
- L'appui à une programmation, une exécution, un suivi et un contrôle plus efficaces des dépenses publiques ;
- L'appui à l'accroissement des compétences des personnels de l'administration en charges des finances publiques ;
- La gestion du projet.

La maîtrise d'ouvrage du projet est assurée par le Ministère des finances, du budget et du secteur bancaire (MFBSB), pour le compte de l'Union des Comores.

Un Comité regroupant les acteurs et bénéficiaires du projet assure le pilotage stratégique du PAGF, sous la présidence du Secrétariat général (SG) du MFBSB. Le projet est financé par l'Agence française de développement et l'Union européenne. L'unité de gestion de projet mise en place auprès du SG appuie l'exécution administrative et financière et la coordination technique du projet. Expertise France assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage internationale et mobilise de l'expertise technique nécessaire à la mise en œuvre des activités. L'expertise technique comprend deux assistants techniques internationaux en résidence et de l'expertise court et moyen terme est recruté tout au long du projet.

M 69

II. ELEMENTS DE CONTEXTE ET JUSTIFICATION DE LA MISSION

La Direction Générale de la Comptabilité et du Trésor, au sein du ministère des finances, du budget et du secteur bancaire (MFBSB), est engagée dans une démarche active de modernisation et de standardisation de la gestion financière publique. Cette initiative fait suite à l'assistance technique internationale reçue en septembre 2023 portée par le PAGF qui a produit une version du **Règlement de Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique (RGBCP)**.

Dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration continue de la gestion des finances publiques, le Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire (MFBSB) a entrepris la signature du RGBCP par la plus haute instance administrative, la Présidence de l'Union des Comores.

Toutefois, cette initiative est renforcée par la réception de propositions d'amélioration de la part d'AFRITAC SUD, ainsi que la nécessité d'intégrer les rapports issus de l'assistance technique internationale du PAGF concernant le plan comptable de l'État et de l'arrêté encadrant toute dépense publique.

Le MFBSB et la DGCPT souhaitant porter à la signature rapide ce nouveau RGBCP (a plus tard le 30 avril 2024). Il est apparu nécessaire de mobiliser une consultance nationale pour tenir compte de ces recommandations du FMI/AFRITAC SUD.

L'objectif est de bâtir un cadre réglementaire qui soit non seulement conforme aux obligations légales mais qui soit également vecteur de modernisation et d'innovation dans la gestion des finances publiques de l'Union des Comores.

III. OBJECTIFS DE LA MISSION ET LES RESULTATS ATTENDUS

L'objectif principal de cette mission est de procéder à l'intégration des propositions d'amélioration d'AFRITAC SUD dans la version actuelle du RGBCP et de proposer d'autres améliorations pour garantir que le RGBCP soit pleinement à jour, conforme aux standards internationaux et adapté aux besoins actuels de l'Union des Comores.

L'actualisation du RGBCP permettra d'atteindre les résultats attendus suivants :

- Renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion des fonds publics ;
- Améliorer la responsabilité financière et la gestion des risques dans l'administration publique ;
- Faciliter la collaboration et la communication avec les partenaires internationaux ;
- Promouvoir un système de gestion financière publique moderne, robuste et respectueux des standards internationaux.

Handwritten signature/initials

IV. DESCRIPTION DES ACTIVITES

Les activités clés du consultant incluront, mais ne se limiteront pas à :

1. **Analyse des Propositions d'AFRITAC SUD** : examiner en détail les propositions d'amélioration fournies par AFRITAC SUD et évaluer leur pertinence pour l'intégration dans le RGBCP.
2. **Révision et Actualisation du RGBCP** : Mener une revue complète du RGBCP actuel pour intégrer les propositions d'AFRITAC SUD ainsi que pour identifier et proposer des améliorations supplémentaires basées sur les derniers standards internationaux et les besoins spécifiques de l'Union des Comores. Aussi, le consultant veillera à apporter une attention particulière sur les notions suivantes : les évolutions technologiques avec les systèmes d'informations notamment les aspects dématérialisation y compris des procédures (notamment télédéclaration, dématérialisation compte de gestion) et des pièces justificatives, les nouveaux moyens de paiement (avec la monnaie électronique); les aspects contextuels comme l'encadrement des procédures dérogatoires (nature dépense, modalité d'exécution et délai de régularisation); poser clairement la notion de maîtrise de risque budgétaire et comptables.
3. **Intégration du PAGF et autres Réglementations** : Assurer que le RGBCP révisé intègre de manière exhaustive les directives et standards établis dans le cadre du PAGF, notamment le plan comptable de l'État et l'arrêté encadrant toute dépense publique.
4. **Appuyer la DGCPT et le MFBSB jusqu'à la signature du RGBCP.**

V. LIVRABLES ATTENDUS

En termes de livrables spécifiques, cette mission devrait aboutir à :

1. **Une note qui fait apparaître une partie analyse des propositions d'AFRITAC SUD** et leur applicabilité dans le contexte du RGBCP, une partie portant sur les étapes nécessaires pour la mise en application effective du RGBCP ;
2. Le consultant national transmettra également le fichier en mode suivi des modifications faisant apparaître clairement ses imputs dans le projet de décret ;
3. **RGBCP Révisé** : Un document consolidé du RGBCP incluant toutes les modifications, intégrations et améliorations proposées par AFRITAC SUD (FMI) et de l'expertise du consultant national.
4. **Une note de présentation/projet de note en conseil du projet de décret , selon les besoins des bénéficiaires;**

Al el

VI. PILOTAGE ET SUIVI DE L'EXERCICE

Le pilotage des activités à cette actualisation du RGBCP est principalement effectué par la Direction Générale de la Comptabilité Publique et son réseau du Trésor. L'expert mobilisé à l'occasion de cette mission travaillera en étroite collaboration avec cette direction générale et la Trésorerie Générale de l'Union.

- Des réunions à distance seront organisées avec l'appui de l'équipe AMO du PAGF.
- Avec AFRITAC SUD

VII. ORGANISATION DE LA MISSION

L'expert mobilisé est à distance.

La mission se déroulera à distance avec comme interlocuteurs (liste non exhaustive) :

- L'équipe AMO du PAGF
- Point focal réforme au niveau du ministère
- La DGCPT et la TGU
- un point audio sera réalisé avec l'AFRITAC SUD

Supports et documentation de travail adressés au consultant national :

- Remarques/observations AFRITAC SUD sur le RGBCP (FMI)
- Rapport sur le plan comptable de l'État (PAGF)

VIII. VOLUME DE JOURS ET CALENDRIER

Ligne imprévue PAGF 2024

Le volume prévisionnel de la mission est estimé à 10 **jours/homme** principalement prestés sur place.

Date prévisionnelle de la première mission : 5 jours au plus tard après la signature du contrat.

IX. PROFIL DE L'EXPERT RETENU ET MODALITÉS DE SOUMISSION

Le consultant devra avoir :

- Avoir au minimum BAC+5 en Finance Public ou tout domaine apparenté.
- Avoir 15 ans au minimum d'expérience professionnelle général en Union des Comores.

- Avoir 10 ans au minimum d'une expertise approfondie en gestion des finances publiques plus particulier dans le contexte des Comores ou similaire.
- Avoir 5 ans au minimum dans le domaine pacifique lié à la révision et l'actualisation de réglementations ou de cadres normatifs en comptabilité et gestion budgétaire.
- Une bonne connaissance des standards internationaux en matière de gestion financière publique d'au moins 3 ans est obligatoire.
- Une capacité à travailler de manière autonome tout en collaborant étroitement avec les équipes du ministère et les parties prenantes internationales est requis (veuillez nous montrer dans la méthodologie, l'optique préconisé pour réaliser la mission

Une bonne maitrise rédactionnelle est requise

- **NB : le consultant ne devrait pas être un cadre de la DGCPT, dans le cas contraire, son offre demeure invalide et sera automatiquement rejeté.**



**ANNEXE B : Proposition technique et financière de Monsieur ALI AHAMADA
Abdérémane**

La proposition sera remplacée ici une fois que l'ANO sera donné, vu qu'elle est mode pdf.

Ali AH

Lettre de soumission de la Proposition

Moroni, le 30/03/2024

À : Monsieur Ahamada Ali Mmadi, Coordonnateur National du projet PAGF
Ministère des Finances, du Budget et du Secteur Bancaire
Place de l'indépendance
Unité de Gestion du Projet
BP: 324 Moroni
Moroni - Union des Comores

Monsieur,

Je soussigné(e), ai l'honneur de vous proposer de réaliser les Services de « **Recrutement d'un consultant national pour des travaux d'assistance sur l'actualisation du Règlement de Gestion Budgétaire Comptabilité Publique (RGBCP)** » du 23/03/2024 et à ma Proposition technique ci-jointe.

Le montant de ma proposition financière s'élève à **un millions cinq cent vingt-cinq mille Francs comoriens (1 525 000 FC)**. Ce montant est un montant net d'impôts, de droits et de taxes dans le pays du Client et inclut tous impôts, droits et taxes dans tout autre pays.

Je reconnais que vous n'êtes tenu(e) d'accepter aucune des propositions reçues.

Veuillez agréer, Monsieur le Coordonnateur, l'assurance de ma considération distinguée.

Nom du Consultant : ALI AHAMADA ABDÉRÉMANE

Signature du Consultant : 

Adresse : MORONI-UNION DES COMORES

Handwritten initials

Proposition technique

Méthodologie et chronogramme des activités pour accomplir les Services

L'objectif de la mission est d'accompagner le MFBSB plus précisément la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor dans l'intégration des propositions d'amélioration d'AFRITAC SUD dans la version actuelle du RGBCP et de proposer d'autres améliorations pour garantir que le RGBCP soit pleinement à jour, conforme aux standards internationaux et adapté aux besoins actuels de l'Union des Comores.

Cette mission s'articule autour de 3 grandes étapes :

- i. Analyse des propositions des experts d'AFRITAC SUD
- ii. Révision et actualisation du RGBCP
- iii. Intégration de la vision du PAGF en matière de réglementation (Arrêtés d'applications) de la gestion budgétaire et comptable ;
- iv. Appui à la DGCPT et au MFBSB jusqu'à la signature du RGBCP.

a) Méthodologie

La démarche méthodologique proposée pour la réalisation de la mission est subdivisée en (3) composantes : a.i) Revue documentaire a.ii) Examen et analyse des observations des experts d'Afritac sud et formulation d'autres propositions afin d'avoir un projet de décret conformes aux meilleures pratiques internationales, adapté à l'environnement de la Gestion des finances publiques au niveau national et innovant a.iii) Finalisation du projet de décret et autres livrables a.iv) organisation d'une réunion de restitutions pour observations et validation.

a.i) Revue documentaire

La revue documentaire proposé concernera la version actuelle du projet de décret, les directives RGCP de l'UEMOA, de la CEMAC et des RGCP d'autres pays comme la France (Décret gestion budgétaire et comptable de 2012), le Sénégal et Madagascar. Il s'agira aussi de s'approprier des observations formulées par les de experts d'Afritac Sud sur le projet de décret.

a.ii) Examen et analyse des observations des experts d'Afritac sud et formulation d'autres propositions.

La mission va consister à examiner et analyser la pertinence et la profondeur des observations faites par l'équipe de consultants d'Afritac Sud afin de s'assurer de la prise en compte de la loi sur les opérations financières de l'Etat (LOFE) promulgué en 2022 ainsi que de la prise en compte du contexte spécifique de l'Union des Comores en matière d'adoption et de mise en œuvre de réglementation en matière de gestion financière. Elle s'assurera également de la prise en compte des conséquences de la nouvelle gestion publique sur la gestion budgétaire et comptable notamment l'intégration du contrôle interne comptable et budgétaire sur le texte ainsi que les évolutions technologiques issues des systèmes d'informations financières.

À défaut, la mission s'attachera à intégrer des articles, paragraphes et sections qui renforcent la protection des fonds publics et la transparence de la gestion publique. Elle tiendra compte également de l'impact des systèmes d'informations sur la réingénierie des processus notamment le traitement, la transmission et la conservation des pièces justificatives sous forme dématérialisée. Il en est de même de la prise en compte des nouveaux moyens de paiement plus précisément l'émergence de la monnaie électronique.

a.iii) Finalisation du projet de décret et autres livrables.

La revue de l'ensemble de la documentation, l'analyse qui en sera faite par rapport aux standards internationaux, au contexte comorien de gestion financière et comptable et à l'évolution technologique permettront de produire un projet de décret en conformité avec la LOFE, qui prend en compte le cadre institutionnel issue de la constitution telle que révisée par le referendum de 2018. Le projet visera à renforcer la transparence et l'efficacité de la gestion des fonds publics, améliorer la responsabilité financière et la gestion des risques dans l'administration publique. Il sera ainsi produit les livrables ci-dessous :

1. Une note qui fait apparaître une partie analyse des propositions d'AFRITAC SUD et leur applicabilité dans le contexte comorien, une partie portant sur les étapes nécessaires pour la mise en application effective du RGBCP ;
2. Le consultant national transmettra également le fichier en mode suivi des modifications faisant apparaître clairement ses imputs dans le projet de décret ;
3. Un document consolidé du projet RGBCP révisé incluant toutes les modifications, intégrations et améliorations proposées par AFRITAC SUD (FMI) et de l'expertise du consultant national, ainsi que des observations qui seront issue de la réunion de restitution avec les parties prenantes ;
4. Une note de présentation un décret ou un projet de note en conseil du projet de décret, selon les besoins des bénéficiaires ;

a.iv). Organisation d'une réunion de restitution et validation.

Une réunion avec les principales parties prenantes (DGCPT, DGB, DGI, DGD, DGCF) sera organisée pour présenter les conclusions de la mission, les lignes directrices et les principales innovations du projet de décret. Également, le projet de décret finalisé sera présenté pour discussion afin de recueillir les différentes observations des participants.

b) Chronogramme des activités

N°	Activités	J1	J2	J3	J4	J5	J6	J7	J8	J9	J10	Hommes/
1	Préparation de la mission et revue documentaire	■	■									2
2	Examen et analyse des observations d'Afritac Sud			■	■							2
3	Autres propositions du Consultant					■						1
4	Rédaction des livrables						■	■				2
5	Réunion de restitution								■			1
6	Échanges et collaboration avec les experts d'Afritac sud									■		1
7	Finalisation des livrables										■	1
	TOTAL										■	10

ADMINISTRATEUR CIVIL



ALI AHAMADA Abdérémane	Expert court terme du département des affaires fiscales (FAD) du FMI en gestion des finances publiques. Plus de 24 ans d'expérience professionnelle dans la gouvernance publique administrative et financière dont 15 ans à des postes de responsabilité liés à l'animation, la supervision et au pilotage ainsi que dans le dialogue avec les partenaires.
Né le 28/10/1973	
Comorienne	
abderemane1330@yahoo.fr Tel : (+269)3328290/4358290	

Compétences

- Management, Administration et gouvernance ;
- Gestion du secteur public
- Gestion des Finances publiques en général (PEM General) ;
- Préparation du Budget ;
- Exécution budgétaire et Contrôle interne ;
- Comptabilité de l'État et reporting ;
- Gestion de la trésorerie et compte unique du Trésor (CUT) ;
- Audit interne et maîtrise des risques ;
- Gestion des investissements publics (notamment la formulation et l'évaluation des projets) ;
- Innovation des politiques publiques et numériques ;
- Négociation internationale ;

Expérience professionnelle

Consultant indépendant

Novembre 2023 à Janvier 2024 : Participation avec le Cabinet Youmann à l'Évaluation à mi-parcours du projet d'appui au développement du secteur financier financé par la Banque mondiale - - Union des Comores ;

Août à Décembre 2023 : Appui à l'élaboration de la stratégie de réforme des finances publiques 2024-2033 de et du Plan d'action triennal 2024-2026 de l'Union des Comores

31 Juillet au 04 Août 2023 : Animation d'une formation sur le contrôle interne comptable (CIC) : outil de la nouvelle gestion budgétaire ; Cabinet CIFOPE – Paris (France) ;

Août à Octobre 2022 : Consultant-Diagnostic/bilan stratégique de la gestion des finances publiques en Union des Comores- Projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF) financé par l'AFD et l'UE ;

Aout à octobre 2022 : Consultant- Élaboration d'un plan de relance postpandémiques pour l'Union des Comores- Financé par l'Union Européenne ;

juin à Août 2022 : Consultant -Mission d'appui à la réalisation d'un diagnostic institutionnel, organisationnel et technique des structures impliquées dans la gestion du Programme d'Investissement Public (PIP) en Union des Comores- Financé par le PNUD ;

- Animation d'un atelier pour le diagnostic du système de gestion d'investissements publics (GIP), selon la méthodologie PIMA ;
- Élaboration du rapport sur le système de GIP en Union des Comores ;
- Élaboration du plan de formation de la GIP en union des Comores ;

Janvier à Mars 2022 : Consultant national sur l'étude de l'impact de la Covid 19 sur le développement socioéconomique de l'Union des Comores-Perspectives pour la relance et l'émergence, Financé par le PNUD

Depuis 2018 - Membre du panel des experts court-terme du département des affaires fiscales (FAD) du FMI, en gestion des Finances publiques

- 04 au 19 Février 2020 : Membre de l'équipe sur la mission d'assistance technique au Ministère de l'Économie, des Finances et du Budget (MEF) de Madagascar sur la gestion des risques comptables et financiers liés aux passifs éventuels, l'amélioration de la gestion de la trésorerie et le système d'information financière et comptable.
- Animation d'un atelier destinés aux cadres du MEF sur les risques comptables et financiers liés aux passifs éventuels de l'État de Madagascar

Secrétaire Général

Ministère des Finances du Budget et du secteur bancaire

De Novembre 2018 à Octobre 2021

Principales missions et réalisations :

1. Management/ Coordination

- Anime, pilote, coordonne et supervise un ministère de plus de 1200 agents avec 7 grandes directions centrales, des directions régionales et 3 directions supports ;
- Pilote directement trois (3) projets d'appuis institutionnels ;
- Réalisations d'un audit organisationnel du Ministère avec l'appui du projet d'appui à la gouvernance financière (PAGF), financé par l'AFD ;

2. Pilotage, animation, supervision de la gestion des finances publiques et des questions de gouvernance

- Coordonne l'élaboration du budget de l'État avec un suivi particulier sur la lettre de cadrage et les conférences budgétaires ;
- Assure le suivi de l'exécution budgétaire avec la mise en place des comités de pilotage trimestriel en Avril et septembre ;
- Assure le suivi de l'exécution du plan de trésorerie pour une meilleure régulation budgétaire ;
- Suivi des états d'exécutions budgétaires et comptables, y compris les comptes de gestion et le compte général de l'administration et des finances (CGAF) ;
- Pilote le renforcement de la qualité de l'administration fiscale ainsi que la définition de la politique fiscale, pour une meilleure mobilisation des recettes intérieures ;
- Pilotage de la Direction du contrôle des marchés publics pour une meilleure transparence des marchés ;
- Assure l'opérationnalisation et l'interfaçage des systèmes d'informations financière (SYMBA, SIGIT et SYDONIA Word) ;
- Publication des marchés de plus de 10 millions, au titre de l'exercice 2020, dans le cadre des fonds Covid dans le site de la Banque centrale des Comores ;
- Élaboration d'une note circulaire promouvant la lutte contre le blanchiment d'argent, la fraude fiscale et la transparence des marchés publics, des bénéficiaires effectives des marchés publics ;
- Supervision du plan d'action du Service de Renseignement financier, élaboré avec le GIABA ayant permis à l'Union des Comores de passer d'un statut de suivi renforcé à un statut de suivi régulier ;
- Pilotage de l'exercice d'évaluation nationale (ENR) des risques de blanchiments d'argent et de financements du terrorisme, avec l'appui de la Banque mondiale (BM) ;
- Collabore avec le Ministère de la Justice pour la révision, avec l'assistance technique du FMI, de la loi « anti-corruption de 2008 » afin de mettre en place un système de déclaration de patrimoine des hauts fonctionnaires, efficaces et transparents ;

3. Stratégie, planification et dialogue en relation avec les partenaires

Assure un rôle central dans la conception, la négociation, la mise en œuvre des projets :

- S'assure dans la phase d'identification du projet, de l'alignement de ce dernier avec la vision de développement du Gouvernement, la coordination avec les actions d'autres partenaires, la cohérence des arrangements institutionnels, ou la prise en compte d'actions transverses comme le genre ;
- Appuie aux équipes des Ministères sectoriels, dans la phase préparatoire (PPA) surtout si la mise en place d'un financement rétroactif par le Gouvernement est nécessaire pour les études de sauvegardes.
- S'assure que les conditions préalables aux négociations des accords de financements sont remplies ;
- Anticipe les différentes requêtes (demande de prolongation de dates de la période préparatoire, mise en vigueur ou de mise en œuvre du projet ...) ;
- Participe à la négociation d'accords de financements des projets financés par les partenaires
 - 8 projets de la BM pour un montant total de 230 millions USD (7 projets d'investissements, un programme d'appui budgétaire) - chef de délégation avec pleins pouvoirs du Ministre des Finances, Gouverneur pays, pour les 6 projets ;
 - Chef de délégation, avec pleins pouvoirs, pour le Programme d'appui budgétaire en réponse à la crise de la Covid 19 en Union des Comores (PABRC) pour 15 MUC avec la BAD.
- Assure le suivi des conditions de mise en vigueur des projets, comme les avis juridiques de la cour suprême ainsi que des conditions de décaissement comme l'ouverture du compte désigné et la désignation des signataires ;
- Mise en place du Projet d'appui à la Gouvernance financière financé conjointement par l'AFD et l'UE pour 8 millions d'euros ;
- Contribution à l'initiation de la revue des dépenses publiques avec l'économiste pays de la BM,
- Contribution à la mise en place du cadre de partenariat pays 2020-2024 avec la Banque mondiale ;
- Contribution à la mise en place des programmes économiques et financiers RCF/RFI avec le FMI suite au cyclone Kenneth de 2019 et dans le cadre de la Covid 19 en 2020, pour 12 Millions USD pour chaque programme ;
- Acteur majeur de la négociation du programme de référence SMP, avec le FMI, couvrant la période allant de juillet à Décembre 2021, avec un accent particulier dans les repères structurels sur la gouvernance, notamment la transparence des marchés publics et la lutte contre la corruption ;

4. Gestion et suivi des projets

- **Coordonnateur/ Directeur national de plusieurs projets :**
- Intérim du projet RCIP-4 de la Banque mondiale durant plus de 6 mois ayant permis la redynamisation de la mise en place des plateformes du e-Gouv, notamment l'acquisition et le déploiement de la plateforme des marchés publics en ligne (e-procurement) ;
- Coordonnateur du Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PROCAF), financé par l'AFD et déjà clôturé avec des résultats positifs malgré la Covid ;
- Directeur national du Projet d'appui à la Gouvernance financière financé conjointement par l'AFD et l'UE pour 8 millions d'euros ;
- Directeur national du projet de Renforcement du cadre et de l'écosystème de financement des ODD aux Comores financé par le PNUD à travers le **SDG Fund**, avec pour principales réalisations :
 - Finalisation du programme Inspecteurs sans frontières (IISF) de l'OCDE sur le contrôle fiscale des prix de transferts ;
 - Réalisation d'une étude sur l'évaluation du financement du développement (DFA) ;
 - Déploiement de la plateforme DAD-Comores avec intégration d'un module sur les projets d'investissements publics (PIP) ;
- Membre des comités de pilotage de l'ensemble des projets financés par les partenaires, dans certains projets comme président du comité comme le Projet de Renforcement des capacités institutionnel (PRCI II), financé par la BAD ;

Direction Générale de comptabilité publique et du trésor
Juillet 2016 – Novembre 2017

- Elaboration du plan d'action prioritaire des reformes des finances publiques 2016-2018, intégrant les recommandations des missions d'assistances techniques ;
- Appui au Directeur dans l'élaboration de circulaires, des instructions comptables et d'autres notes internes ;

Trésorier Payeur Général de l'île Autonome de Ngazidja
Juin 2011 – juin 2016

- Anime, supervise, contrôle et pilote une administration de plus de 50 agents dont 8 cadres A dans le recouvrement des recettes, la prise en charge et le paiement des dépenses, la tenue de la comptabilité et la production de l'information budgétaire et comptable, le contrôle interne comptable et la production des rapports d'exécutions budgétaires ainsi que la confection du compte de gestion ;
- Assure le suivi du plan de trésorerie ;
- Organisation d'un séminaire sur la gestion budgétaire et comptable des communes, ayant profité à plus de 50 agents des différentes trésoreries des îles et des agents communaux avec l'appui de la Mission de coopération internationale de la DGFIP ;
- Participe aux évaluations PEFA de 2013 et 2016 ;

Chef de service comptabilité | Trésorerie Générale de l'union des Comores
Janvier 2009 – Mai 2011

- Anime, supervise et pilote un service de 8 agents, dont 2 cadres A, dans la tenue de la comptabilité de l'Etat, la production de l'information budgétaire et comptable, le règlement de dépenses payées par virement et la gestion de la dette extérieure,
- Élabore des fiches de procédures pour les agents ;
- Mise en place des états de développement de solde des comptes d'imputations provisoires,
- Mise en place de l'état de rapprochement bancaire,
- Participe à l'élaboration de la stratégie de réforme des finances publiques (SR-GFP 2010-2019) ;

Chef de service dépenses | Trésorerie Générale de l'union des Comores
Septembre 2006 – Décembre 2008

- Anime, supervise et pilote un service de 15 agents dans la prise en charge de la dépense selon le règlement général de la comptabilité publique, la tenue de la comptabilité des engagements et le rapprochement avec la comptabilité des engagements du contrôle financier ;
- Mise en place d'une fiche de procédure pour la prise en charge de la dépense ;
- Formation des agents dans la prise en charge de la dépense publique ;
- Participe à l'évaluation PEFA 2008 ;

Formation

2017-2018

ENA Strasbourg (France), Diplôme international d'administration publique, option Économie et Finances dont deux (2) mois de stages au secrétariat General des ministères économiques et financiers (Bercy – France), dans le pilotage de la maîtrise des risques et de l'audit interne notamment :
L'accompagnement des directions et équipes métiers dans la mise en œuvre du Contrôle interne comptable et financier, le contrôle interne budgétaire et le contrôle interne métiers ;
L'appui méthodologique dans l'élaboration des cartographies des processus et des risques budgétaires et comptables ;

- 2017-2018 Institut d'études politiques de l'Université de Strasbourg, Master en Administration et finances publiques,
- 2005-2006 École Nationale du Trésor (Noisiel France), Diplôme d'Inspecteur du trésor, un (1) mois de stage à la Trésorerie générale des Bouches du Rhône, sur la centralisation comptable et la confection du compte de gestion.

Certification

- 30-31 Janvier et 1^{er} Février 2019. Formation PEFA 2016, Dakar-Sénégal
- 21 au 24 Avril 2014 La gestion de la trésorerie et la mise en place du compte unique dans les pays en développement ; Afritac South-Ebène (Mauritius)
- 13 au 17 Mai 2013 Le Compte unique du trésor, DGFIP-France
- 02 au 11 juillet 2012 Audit interne et maîtrise des risques, DGFIP-France
- 03 au 07 Juillet 2011 La réforme comptable de l'Etat, DGFIP-France
- 18 Octobre au 19 Novembre 2010 La gestion macroéconomique et politique des finances publiques- GMFP, Institut du FMI-Washington DC
- 05 au 30 Mars 2007 La préparation et l'exécution du budget de l'Etat, ENA- Paris (France)

Conduite/participation à des projets de réformes

De Novembre 2018-Octobre 2021 :

- Supervision de la réforme du code des marchés publics pour intégrer les aspects dématérialisation de la procédure ainsi que la notion d'achat public durable, de même que la mise en place de la plateforme des marchés publics en ligne, à travers le projet RCIP 4 de la BM ;
- Pilotage de la révision de la loi sur les opérations financières de l'État (LOFE) de 2012 afin de tirer les leçons de l'expérience acquise au cours de ces dernières années et également l'adapter à la réforme constitutionnelle de 2018, ayant permis la finalisation de l'avant-projet de loi et d'un plan d'action avec l'appui d'Afritac- sud ;
- Pilotage de l'amélioration du fonctionnement du Compte unique du trésor (CUT) à travers la mise en place d'une feuille de route pour l'intégration des transactions des unités extrabudgétaires, des établissements publics à caractère administratif (EPA) et des projets sur financement extérieurs, avec l'appui d'Afritac Sud.
- Supervision du projet de restructuration de la Société nationale des postes et services financiers en trois entités (banque postale, la poste Comores et une entité chargée de la gestion des créances toxiques) ;

2014-2015 :

- Point focal national sur la réforme ayant aboutie à la mise en place de la convention avec la Banque Centrale sur le compte unique du trésor (CUT) ;

2010-2011 :

- Point focal national sur la réforme ayant permis la reconstitution du réseau du trésor par la mise en place de la Direction générale de la comptabilité publique et du trésor ;

2008-2012 :

- Secrétaire général du comité budgétaire (comité ad hoc) ayant piloté avec la cellule des réformes économiques et financières (CREF), le programme triennal (FEC) signé entre le Gouvernement comorien et le FMI, dont le point d'achèvement a été atteint en décembre 2012 et a permis l'allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative Pays Pauvres Très Endettés (IPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM) ;

Communication

- Interview réalisé dans l'hebdomadaire KARIBOU HEBDO N°84, sur « la maitrise de la masse salariale et la réforme des finances publiques en Union des Comores » - 21 Juillet 2016
- « Le rôle du FMI dans le développement des capacités dans les pays fragiles- Cas de l'Union des Comores », Comité de pilotage d'Afritac sud-11 au 14 Juin 2021 ;
- « Atténuer les répercussions de la pandémie de la Covid 19 et financer la reprise- Cas de l'Union des Comores », Forum des petits États insulaires- Assemblée annuelle du FMI et de la Banque mondiale, octobre 2020 ;

Publication

Juillet 2018 : Mémoire de master sur « La maitrise de la dépense publique : enjeux et perspectives- cas de l'Union des Comores », sélectionné et publié dans le site du centre de documentation de l'ENA
CIP 2018 - Ecole Nationale d'Administration (ENA)

Langues de Travail

Français : excellent niveau
Anglais : niveau scolaire

Informatique

Microsoft office (Word, Excel, PowerPoint)

Références

Nom et prénoms	Fonction	Adresse mail	Téléphone
Hans WEISFELD	Ancien chef mission FMI pour les Comores	hweisfeld@imf.org	+1 202-640-3010
Moulay El Omari Abderrahmane	Conseiller en gestion des finances publiques-Afritac sud	melomari@imf.org	+230 5943 9115
Joelle Loyer	Ancienne cadre d'Expertise France	loyerjoelle@gmail.com	+336 03955525

Proposition financière

	Prix unitaire :	Quantité	Montant total HT
Rémunération	150 0000	10	1 500 000
Autres frais :			
Frais de communication	Forfait	25 000	25 000
Total			1 525 000

Signature du Consultant : 

Adresse : Moroni-Union des Comores _____

AL

ANNEXE C - Termes de Paiement

Le Contrat est à prix global et forfaitaire

Livrables (T)	Montant à payer en %
Une note qui fait apparaître une partie d'analyse des propositions d'AFRITAC SUD et leur applicabilité dans le contexte du RGBCP, une partie portant sur les étapes nécessaires pour la mise en application effective du RGBCP ;	30% du montant totale du contrat 307 500 KMF .
Le consultant national transmettra également le fichier en mode suivi des modifications faisant apparaître clairement ses imputs dans le projet de décret	20% du montant total du contrat soit 205 000 KMF
RGBCP Révisé : Un document consolidé du RGBCP incluant toutes les modifications, intégrations et améliorations proposées par AFRITAC SUD (FMI) et de l'expertise du consultant national	10% du montant total du contrat soit 102 500 KMF
Une note de présentation/projet de note en conseil du projet de décret, selon les besoins des bénéficiaires	40% du montant total du contrat soit 410 000 KMF

COUT TOTAL : *Un million vingt-cinq mille francs comorien (1 025 000 KMF).*

Propositions pour imprévus¹ _____

MONTANT MAXIMUM DU CONTRAT : **1 025 000 KMF.**

44

**ANNEXE D - Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité
environnementale et sociale**

Intitulé de l'offre ou de la proposition : **Recrutement d'un consultant Individuel National
pour l'actualisation du Règlement de Gestion Budgétaire et Comptabilité Publique
(RGBCP)**

(le "Marché"²)

Au Projet d'Appui à la Gouvernance Financière(PAGF) - (le "Maître d'Ouvrage")

1. Nous reconnaissons et acceptons que l'Agence Française de Développement (l'"AFD") ne finance les projets du Maître d'Ouvrage qu'à ses propres conditions qui sont déterminées par la Convention de Financement qui la lie directement ou indirectement au Maître d'Ouvrage. En conséquence, il ne peut exister de lien de droit entre l'AFD et notre entreprise, notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants. Le Maître d'Ouvrage conserve la responsabilité exclusive de la préparation et de la mise en œuvre du processus de passation des marchés et de leur exécution. Selon qu'il s'agit de marchés de travaux, de fournitures, d'équipements, de prestations intellectuelles (consultants) ou d'autres prestations de services, le Maître d'Ouvrage peut également être dénommé Client ou Acheteur.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'un des cas suivants :
 - 2.1 Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - 2.2 Avoir fait l'objet :
 - a. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - b. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

² Lorsque la présente Déclaration d'Intégrité est requise dans le cadre d'un contrat qui n'est pas qualifiable de « marché » au sens du droit local, le terme « marché(s) » y est dès lors remplacé par le terme « contrat(s) » et les termes « soumissionnaire ou consultant » y sont dès lors remplacés par le terme « candidat ».

- c. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD ;
- 2.3 Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
- 2.4 Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
- 2.5 N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
- 2.6 Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
- 2.7 Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- 3.1) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction.
- 3.2) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'AFD et résolu à sa satisfaction ;
- 3.3) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou

d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

3.4) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;

3.5) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;

ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.

5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'AFD, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.

6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

6.1) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.2) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

6.3) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

6.4) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que se soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation

de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.

6.5) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

6.6) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

6.7) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

7. Nous-mêmes, les membres de notre groupement, nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, autorisons l'AFD à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et à l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification à des auditeurs désignés par l'AFD.

Nom : M. ALI AHAMADA Abdérémane En tant que : CONSULTANT

Dûment habilité à signer pour et au nom de³ _____

Signature : 

En date du : 15 AVR 2024

³ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir conféré par le soumissionnaire ou le consultant.

